

<p>VILLE DE MORLAIX Département du Finistère</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU JEUDI 10 FÉVRIER 2022</p>
<p><i>Date de convocation</i> 3 février 2022</p> <p><i>Question</i> DF n° 22-01-02</p> <p><i>Rapporteur :</i> Ismaël DUPONT</p> <p><i>Nombre de conseillers en exercice : 33</i></p> <p><i>Nombre de conseillers présents : 26</i></p> <p><i>Nombre de conseillers votants : 33</i></p>	<p><u>Président</u> : Jean-Paul VERMOT.</p> <p><u>Étaient présents</u> : Jean-Paul VERMOT ; Ismaël DUPONT ; Catherine TRÉANTON ; Yvon LAURANS ; Nathalie BARNET ; André LAURENT ; Valérie SCATTOLIN ; Frédéric L'AMINOT ; Laëtitia TOSSER ; Jérôme PLOUZEN ; Patrick GAMBACHE ; Patricia STÉPHAN ; Ahamada ZOUBEIRI ; Katell SALAZAR ; Édith FER ; David GUYOMAR ; Kristell BRETON ; Ghislain GUENGANT ; Jolan FAUCHEUR ; Eugène DAVILLERS-CARADEC ; Jean-Charles POULIQUEN ; Georges AURÉGAN ; Charlotte JULIE ; Marie GALLOUÉDEC ; Serge MOULLEC ; Sabine DUVAL-ARNOULD.</p> <p><u>Ont donné procuration</u> : Françoise QUÉINNEC à André LAURENT ; Marie-Françoise MADEC à Patrick GAMBACHE ; Elise KÉRÉBEL à Ismaël DUPONT ; Henri-Merlin GABA ENGABA à Catherine TRÉANTON ; Élodie POSTOLLEC à Edith FER ; Maëla BURLOT à Patrick GAMBACHE ; Christophe STEWART à Georges AURÉGAN.</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Patrick GAMBACHE.</p>

> VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-2, L. 1612-8 et L. 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe ;

Vu la délibération n° DF 21-06-01 du 16 décembre 2021, relative au débat d'orientation budgétaire (DOB), sur la base du rapport d'orientation budgétaire (ROB) 2022 ;

Vu la délibération n° DF 22-06-01 du 10 février 2022, relative à l'approbation des taux municipaux 2022 ;

Considérant que le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal ;

Considérant que le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée ;

Considérant que cet acte prévisionnel, peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante :

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Article 1 :
- ✓ approuve à la majorité (6 contre : Jean-Charles POULIQUEN, Georges AURÉGAN, Charlotte JULIE, Serge MOULLEC, Sabine DUVAL-ARNOULD plus pouvoir Christophe STEWART) le budget principal ;
 - Budget principal :
Fonctionnement Dépenses = Recettes = 23 425 000 € ;
Investissement Dépenses = Recettes = 10 400 000 € ;
- ✓ approuve à l'unanimité les budgets annexes du pôle petite enfance, de la cuisine centrale, et du parc de Langolvas :
 - Budget annexe pôle petite enfance :
Fonctionnement Dépenses = Recettes = 2 367 654 € ;
Investissement Dépenses = Recettes = 124 604 € ;
 - Budget annexe cuisine centrale :
Fonctionnement Dépenses = Recettes = 2 383 560 € ;
Investissement Dépenses = Recettes = 147 600 € ;
 - Budget annexe Langolvas :
Fonctionnement Dépenses = Recettes = 304 520 € ;
Investissement Dépenses = Recettes = 16 700 € ;
- ✓ approuve à la majorité (6 absentions : Jean-Charles POULIQUEN, Georges AURÉGAN, Charlotte JULIE, Serge MOULLEC, Sabine DUVAL-ARNOULD plus pouvoir Christophe STEWART) le budget annexe du centre de santé municipal ;
 - Budget annexe centre de santé municipal :
Fonctionnement Dépenses = Recettes = 30 000 € ;
Investissement Dépenses = Recettes = 950 000 € ;
- Total des budgets en fonctionnement = 28 510 734 € ;
- Total des budgets en investissement = 11 638 904 € ;
- Article 2 : cet acte sera transmis au préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité. Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Rennes ou sur le site télérecours citoyen (www.telerecours.fr) à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adaptées ou de sa notification.

Le Maire,



Jean-Paul VERMOT

BUDGET PRIMITIF 2022

Suite au Débat d'Orientation Budgétaires du conseil municipal du 16 décembre 2021, il est proposé de délibérer sur le Budget Primitif 2022.

Les inscriptions de crédits proposées sont les suivantes :

➤ Pour le budget principal

BUDGET PRINCIPAL					
	Montant	Nbre de votants	Votes pour	Votes contre	Abstentions
Section de Fonctionnement	23 425 000	33	27	6	/
Section d'Investissement	10 400 000	33	27	6	/
<i>dont propositions nouvelles</i>	9 335 780.58				
<i>reports</i>	1 064 219.42				

➤ Pour les budgets annexes

BUDGET M14 TTC - Pôle Petite Enfance					
	Montant	Nbre de votants	Votes pour	Votes contre	Abstentions
Section de Fonctionnement	2 367 654	33	33	/	/
Section d'Investissement	124 604	33	33	/	/

BUDGET M14 HT - Cuisine Centrale					
	Montant	Nbre de votants	Votes pour	Votes contre	Abstentions
Section de Fonctionnement	2 383 560	33	33	/	/
Section d'Investissement	147 600	33	33	/	/

BUDGET M14 HT - Parc de Langolvas					
	Montant	Nbre de votants	Votes pour	Votes contre	Abstentions
Section de Fonctionnement	304 520	33	33	/	/
Section d'Investissement	16 700	33	33	/	/

BUDGET M14 TTC - Centre de Santé Municipal					
	Montant	Nbre de votants	Votes pour	Votes contre	Abstentions
Section de Fonctionnement	30 000	33	27	/	6
Section d'Investissement	950 000	33	27	/	6

Une note de synthèse budgétaire est jointe en annexe, ainsi que la maquette budgétaire M14 et ses annexes.



BUDGET PRIMITIF

Présenté par Monsieur le Maire,

Date de convocation : 3 février 2022

À Morlaix, le 10 février 2022

Jean-Paul VERMOT 	Ismaël DUPONT 	Catherine TRÉANTON 	Yvon LAURANS 	Nathalie BARNET 
André LAURENT 	Valérie SCATTOLIN 	Frédéric L'AMINOT 	Laëtitia TOSSER 	Jérôme PLOUZEN 
Françoise QUEINNEC Pouvoir	Patrick GAMBACHE 	Marie-Françoise MADEC Pouvoir	Patricia STEPHAN 	Ahamada ZOUBEIRI 
Elise KEREBEL Pouvoir	Katell SALAZAR 	Henri Merlin GABA ENGABA Pouvoir	Edith FER 	Elodie POSTOLLEC Pouvoir
David GUYOMAR 	Kristell BRETON 	Ghislain GUENGANT 	Maëla BURLLOT Pouvoir	Jolan FAUCHEUR 
Eugène DAVILLERS- CARADEC 	Serge MOULLEC 	Georges AUREGAN 	Sabine DUVAL- ARNOULD 	Marie GALLOUEDEC 
Jean-Charles POULIQUEN 	Christophe STEWART Pouvoir	Charlotte JULIE 		